

# **Chapitre 3 - La difficile entrée dans l'âge démocratique : la Deuxième République et le Second Empire**

## **Synthèse**

 Pages 90-91 – Point de passage

### **Alphonse de Lamartine en 1848**

#### **1- Un député républicain qui soutient la campagne des banquets et les journées de février 1848**

Écrivain et diplomate, Alphonse de Lamartine est élu député en 1833. Il soutient d'abord la Monarchie de Juillet avant de critiquer la politique de Louis-Philippe et de Guizot. Il défend progressivement des positions républicaines fondées sur la liberté d'action et l'égalité en droit, comme l'abolition de l'esclavage et le suffrage universel. Il se tient à l'écart de la campagne des banquets avant de prendre parti pour une meilleure représentation du pays. Il prononce le 11 février 1848 un discours en faveur des réunions publiques qui renforce son poids politique chez les républicains. Quand le préfet de police interdit un banquet à Paris, il fait partie des responsables républicains qui appellent les Parisiens à manifester le 22 février.

#### **2- Un membre du gouvernement provisoire à l'origine de mesures démocratiques (février 1848-juin 1848)**

Le 24 février, Lamartine proclame la République à l'hôtel de ville de Paris et il est nommé ministre des Affaires étrangères du gouvernement provisoire. Il prononce d'importants discours les 25 et 26 février dans lesquels il demande au peuple parisien de renoncer au drapeau rouge, qui symbolise la Terreur de 1793, au profit du drapeau tricolore et annonce des droits politiques pour le peuple, la création des ateliers nationaux et l'abolition de la peine de mort. Il œuvre également pour l'abolition de l'esclavage qui intervient le 27 avril 1848.

### **3- Une opposition aux soulèvements du peuple parisien en juin 1848 et un échec à l'élection de 1848.**

Lamartine se range dès le départ dans le camp des modérés. Il est critiqué par les républicains qui demandent des réformes sociales plus importantes, notamment pour son manque de soutien aux soulèvements du Printemps des peuples en Europe.

Il est confirmé dans son rôle de ministre des Affaires étrangères de commission exécutive qui remplace le gouvernement provisoire après l'élection de l'Assemblée constituante. Il soutient la décision de la commission exécutive de fermer les ateliers nationaux en juin 1848 et se range derrière Cavaignac qui réprime dans le sang la révolte du peuple parisien.

Critiqué dans l'opinion et marginalisé dans le gouvernement, il enseigne le droit international avant de se présenter à l'élection présidentielle où il ne recueille que 0.45 % des voix. Il demeure député et conseiller général jusqu'en 1851.